

1 Mars 2020

La Rand'Orchidées

REGLEMENT PARTICULIER : Le Moto Club des ORCHIDEES organise, le **1 Mars 2020** une Randonnée Motocycle Tous Terrains, La Rand'Orchidées à CHAMPAGNE-MOUTON en CHARENTE (16350)

Cette randonnée n'est en aucune façon une course ou une compétition.

Lieu de la manifestation : le départ, l'arrivée, les contrôles techniques, l'administratif et la restauration de midi auront lieu à la salle polyvalente de CHAMPAGNE-MOUTON.

Accueil/secrétariat : le secrétariat sera ouvert le DIMANCHE 1 MARS de **7H00 à 8h30**. Les pilotes engagés devront se présenter avec l'original de la carte grise, du permis de conduire, l'attestation d'assurance (si c'est une attestation garage il faut une autorisation de l'assureur qui autorise à pouvoir rouler le weekend). Suite aux contrôles administratifs un autocollant sera donné par l'organisateur. Il devra être apposé sur la plaque phare pendant la durée de la randonnée.

Contrôle technique : Après l'administratif, de 7h00 à 9h.

Départ : 8h30 départ des premiers ou dès la validation du circuit par l'équipe des Marshalls.

Itinéraire : 2 parcours fléchés de 70 à 90 kms seront à parcourir 1 fois chacun. Un le matin, le deuxième l'après-midi dès 14h. Un défouloir à chaque fin de tour.

Restauration : De 12h à 14h.

Spécifications obligatoires : Les randonneurs devront respecter scrupuleusement les signalisations du code de la route et celle mise en place par l'organisation.

- Posséder un permis de conduire valide ou autre certificat (BSR 50 cm3).
- Moto homologuée avec certificat d'immatriculation permettant la circulation sur voie publique, conforme aux normes en vigueur et à leurs caractéristiques d'origine constructeur. Éclairage en état de marche, échappement silencieux et pneumatiques homologués FIM.
- vignette assurance.
- Équipements : Casque homologué, protection dorsale, bottes de moto tous terrains, etc ...

Tout manquement pourra faire l'objet d'une exclusion ferme par l'organisateur sans remboursement de l'engagement.

Engagements : Les engagements seront **ouverts à partir de la parution** du présent règlement et seront **clos dès le 15 février**. Les engagements seront pris **exclusivement par Chèque Bancaire 50 € pour les pilotes et 12 € pour les accompagnants inscrits**. Pour prétendre à un non-encaissement du chèque d'engagement, les forfaits devront être justifiés par lettre avant la date de clôture du 16 Février 2020. Aucun certificat de complaisance antidaté ne sera accepté au-delà. Les engagements seront confirmés dans les 15 jours précédant l'épreuve par mail ou courrier.

Ravitaillements : L'organisation ne fait ni ravitaillements, ni transport de carburant. Lors des ravitaillements, le tapis environnemental est demandé.

Droits : La surveillance des motos incombe totalement à leur propriétaire, l'organisation se décharge de toutes responsabilités en cas de vol ou dégradations volontaires aux véhicules.

Les participants engagent leur propre responsabilité vis à vis des dommages matériels, corporels ou autres qu'ils pourraient occasionner à des tiers ou dont ils pourraient être victime durant la totalité de la randonnée et renoncent à tous recours contre l'organisateur.

Les participants, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, renoncent aussi à tous recours ou poursuites à l'encontre de l'organisateur, maires des communes et propriétaires de terrains empruntés par la randonnée, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourraient survenir à l'occasion de cette randonnée du 1 Mars 2020.

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation à tout moment.